

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 17 janvier 2023**  
**Convocation du 11 janvier 20223**

**N°2023\_01\_013**

**Objet : Mobilité – Aménagements du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Vallon Pont d'Arc -  
 Demande de subvention Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 32 abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, vice-Président en charge des Finances**, indique au conseil communautaire qu'afin d'améliorer la sécurité et la circulation du PEM (extérieur et intérieur), des travaux doivent être programmés. Il est prévu de mettre en place de la vidéo protection (28 000€ HT), de sécuriser la circulation des vélos et des piétons, et notamment des collégiens (25 000€ HT), de procéder à divers aménagements liés à l'intermodalité (25 800€ HT) et autres aménagements intérieurs et extérieurs liés à l'évolution des services (80 000€ HT). Il est proposé de demander de la DETR pour 48 000€.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur la demande d'aide financière d'un montant de 48 000 € euros auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023,

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
 A l'unanimité,

**Approuve** la demande de subvention auprès de la DETR 2023 pour un montant de 48 000 €.

**Autorise** le Président à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

